

Compte rendu de la séance du 08 avril 2022

Président :
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:
Adeline COIGNUS

Présents :
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Adeline COIGNUS, Monsieur Ghislain GALLAND, Monsieur Christophe GUERY, Monsieur Christophe NOIROT, Monsieur Gaël THIRION

Excusés :
Madame Jennifer DOERLER, Madame Audrey MOUGENOT, Madame Marie BARBARISI

Absents :

Représentés :
Madame Carole JACQUOT, Madame Corinne VALENTIN

Ordre du jour:

- 1) Programme des travaux en forêt 2022
- 2) Bail : parcelles ZB 55 et 56
- 3) Comptes de gestion 2021 : commune, eau et lotissement
- 4) Comptes administratifs 2021 : commune, eau et lotissement
- 5) Affectation des résultats de fonctionnement : commune, eau et lotissement
- 6) Vote des taux des taxes locales
- 7) Attribution des subventions communales
- 8) Budgets 2022 : commune, eau et lotissement
- 9) Questions diverses
- 10) Informations diverses

Délibérations du conseil:

Vote du budget primitif - eau lachapelle (DE 2022 024)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Lachapelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Lachapelle pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 80 244.32 Euros

En dépenses à la somme de : 42 086.73 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	12 500.00
014	Atténuations de produits	4 000.00
65	Autres charges de gestion courante	4 500.00
022	Dépenses imprévues	1 300.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 686.73
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		29 986.73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	25 100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 220.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		55 420.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	12 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 100.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	116.18
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 686.73
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	17 021.41
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		24 824.32

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le jour, mois et an que dessus.

Vote du budget primitif - lotissement (DE 2022 025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Lachapelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Lachapelle pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 327 926.72 Euros
En dépenses à la somme de : 254 261.81 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
65	Autres charges de gestion courante	10.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	133 625.27
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		133 635.27

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	71 437.50
75	Autres produits de gestion courante	10.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 187.77
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 227.41
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		135 862.68

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 187.77
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	58 438.77
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		120 626.54

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	58 438.77
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	133 625.27
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		192 064.04

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du budget primitif - lachapelle (DE 2022 026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Lachapelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Lachapelle pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 957 149.52 Euros

En dépenses à la somme de : 783 271.32 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	83 613.16
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 950.00
014	Atténuations de produits	6 165.00
65	Autres charges de gestion courante	52 205.79
66	Charges financières	7 391.99
67	Charges exceptionnelles	4 510.68
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	54 427.07
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		274 263.69

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 500.00

70	Produits des services, du domaine, vente	33 315.00
73	Impôts et taxes	122 000.00
74	Dotations et participations	36 206.07
75	Autres produits de gestion courante	4 600.00
77	Produits exceptionnels	7 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	243 020.82
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		448 141.89

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	6 000.00
21	Immobilisations corporelles	61 660.02
23	Immobilisations en cours	347 800.00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 909.69
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	79 637.92
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		509 007.63

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	173 723.98
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 393.64
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	88 997.94
165	Dépôts et cautionnements reçus	465.00
021	Virement de la section de fonctionnement	54 427.07
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		509 007.63

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Votes du taux des taxes (DE 2022 027)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 06 voix pour, 02 voix contre et 00 voix abstention, modifie les taux des taxes locales.

Taux applicable en 2022 :

Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :	41.32 %
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	53.83 %

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 08 avril 2022

Vote du compte administratif complet - eau lachapelle (DE 2022 028)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RATEAU Bernard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		33 804.95		8 180.69		41 985.64
Opérations de l'exercice	23 950.83	20 365.88	808.22	9 648.94	24 759.05	30 014.82
TOTAUX	23 950.83	54 170.83	808.22	17 829.63	24 759.05	72 000.46
Résultat de clôture		30 220.00		17 021.41		47 241.41
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		47 241.41
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
30 220.00	au compte 002 (excédent de fon

Fait et délibéré LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte administratif complet - lachapelle (DE 2022 029)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RATEAU Bernard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		284 528.64		19 076.84		303 605.48
Opérations de l'exercice	167 555.86	215 045.98	148 490.97	49 776.21	316 046.83	264 822.19
TOTAUX	167 555.86	499 574.62	148 490.97	68 853.05	316 046.83	568 427.67
Résultat de clôture		332 018.76	79 637.92			252 380.84
				Restes à réaliser	9 360.02	
				Besoin/excédent de financement Total		243 020.82
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		77 902.49

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

88 997.94	au compte 1068 (recette d'investissement)
243 020.82	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte administratif complet - lotissement (DE 2022 030)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RATEAU Bernard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		46 616.46	117 163.35		117 163.35	46 616.46
Opérations de l'exercice	127 838.76	141 888.48	65 650.98	124 375.56	193 489.74	266 264.04
TOTAUX	127 838.76	188 504.94	182 814.33	124 375.56	310 653.09	312 880.50
Résultat de clôture		60 666.18	58 438.77			2 227.41
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		2 227.41
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

58 438.77	au compte 1068 (recette d'investissement)
2 227.41	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Attribution des subventions communales (DE 2022 031)

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de fixer le montant des subventions communales à verser pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

Clique de RAON L'ETAPE	60.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers THIAVILLE	100.00 €
Coopérative école de THIAVILLE	1 150.00 €
Divers	500.00 €

Montant total de 1 510.00 €

DONNE pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à ce sujet.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 08 avril 2022

Achat de terrain (DE 2022 033)

Suite à la proposition de Madame Véronique PAQUOT de vendre la parcelle, cadastrée AC 35 d'une contenance de 67a et 75ca, au prix de 15 000.00 euros

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré par 00 voix pour, 08 voix contre et 00 abstention,

DECIDE de ne pas acquérir ce terrain

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 08 avril 2022

Loyer du logement communal (DE 2022 034)

Suite au départ programmé du locataire actuel du logement communal situé 10 bis rue de l'abbé Schlienger,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

ACCEPTE de fixer le nouveau loyer mensuel à **490.00 € (quatre cent quatre-vingt-dix euros)** pour le logement communal à compter du **1^{er} août 2022**.

Fait et délibéré à Lachapelle le 08 avril 2022

Emprunt - budget communal (DE 2022 035)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour réaliser les travaux d'aménagement des espaces publics, il est opportun de recourir à un financement par emprunt d'un montant total de 170 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre établie par le Crédit Mutuel en date du 22 mars 2022 et après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

La commune de LACHAPELLE contracte, auprès du Crédit Mutuel, un prêt d'un montant de 170 000.00 € à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Type d'échéance : trimestriel
- Taux client : 0.90 %
- Durée : 300 mois
- Montant échéance : 1 900.32 €
- Frais de dossier : 170.00 €
- TEG annuel proportionnel : 0.90 %
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Les fonds devront être débloqués au plus tard le 30 juin 2022.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 08 avril 2022